

**COMMUNE DE FAVALELLO (HAUTE-CORSE)**  
**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de l'acte : 27 octobre 2023**

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, concernant Monsieur Dominique GIUDICELLI, né à CASTELLARE DI MERCURIO (20212), le 14 janvier 1915, demeurant à CASTELLARE DI MERCURIO (20212), décédé à CORTE (20250), le 28 décembre 2009.

**Propriétaire des biens ci-après désignés :**

Lieu-dit FALCONAJA - VALLONACCIA, deux parcelles de terre section B n°50 pour 4820 m<sup>2</sup> et B 55 pour 4076 m<sup>2</sup> à prendre sur 8152 m<sup>2</sup>.

Lieu-dit GROTTA - VALLONACCIA, deux parcelles de terre B n°46 pour 14 m<sup>2</sup> et B n°58 pour 1630 m<sup>2</sup> à prendre sur 3260 m<sup>2</sup> et trois parcelles de terre section B n° 45 pour 5781 m<sup>2</sup>, B 47 pour 9685 m<sup>2</sup> à prendre sur 9818 m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [office.villanova-sinibaldi@notaires.fr](mailto:office.villanova-sinibaldi@notaires.fr)**

**Pour avis.**

**Paule VILLANOVA notaire**